



Révision du SCoT

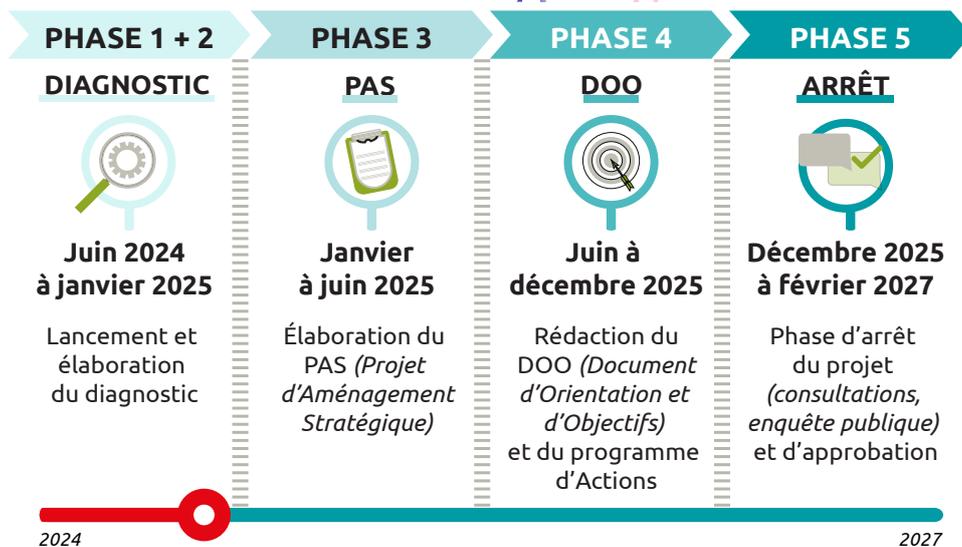
Schéma de Cohérence Territoriale

CAP
sur **2050**

Pourquoi une révision du SCoT ?

Depuis l'approbation du SCoT en 2010, le territoire a connu d'importantes évolutions. Le contexte réglementaire a également beaucoup évolué. Le SCoT, tel qu'il a été alors défini, est aujourd'hui en décalage avec les réalités du territoire. Les élus du comité syndical du SMADC ont ainsi décidé de lancer la révision de ce document. La révision du SCoT est l'occasion de mener une réflexion sur l'avenir de notre territoire avec les élus et les acteurs qui le font vivre. L'objectif est d'accompagner le développement et l'aménagement du territoire à long terme (2026-2050).

Les étapes de la révision



Quels sont les objectifs et le rôle du SCoT ?



Fixer une **stratégie d'aménagement et de développement du territoire** à 20 ans



Construire collectivement des réponses aux défis des transitions



Intégrer les objectifs et règles des politiques publiques nationales et régionales, notamment pour faciliter le développement des outils de planification à l'échelle communale et intercommunale

Prochains rendez-vous et rencontres



Séminaire participatif

04 décembre 2024
à Manzat

Présentation de la démarche de révision, sa méthodologie et son contexte. Echanges autour de la démarche et des questions qu'elle soulève.

3 ateliers territoriaux

09 décembre à Pionsat
10 décembre à Combronde
11 décembre à Pontaumur

Travail collaboratif sur les enjeux clés du territoire issus du diagnostic en cours.